FORMATION EN PRÉSENTIEL

MAINTIEN DES ACQUIS ET DES CONNAISSANCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Dernière mise à jour le 14/04/2023.

OBJECTIF

A l'issue de ce maintien et actualisation des compétences, le stagiaire sera capable :
• de se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement,
• d'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
• de participer à la maîtrise des risques dans son entreprise ou établissement et à sa prévention
Il conservera alors sa certification de SST et dynamisera à nouveau la démarche de prévention de sa structure.

Tarif	**110** € HT par participant **660** € HT par groupe
Réf.	**MAC SST**
Contact	0558573102 formation@action-securite.com www.action-securite.com

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
  Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
  Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
  Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié(e) de l'entreprise, employé ou particulier certifié SST devant renouveler son certificat.

PRÉ-REQUIS

- Etre détenteur de la certification sauveteur secouriste du travail

MODALITÉS D'ACCÈS

L'inscription se fait en communiquant les coordonnées du salarié ou du particulier : son nom, nom de jeune fille si concerné,

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap,

prénom, date de naissance, lieu et département de naissance, si besoin, siret de l'entreprise de rattachement et coordonnées du médecin du travail. Inscription dans un délai de 20 jours minimum pour organisation en amont, le planning des sessions est consultable via https://www.action-securite.com/incendie/calendrier-des-formations

sous réserve d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation et un environnement adaptés. Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et au besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

La formation est réalisée en présentiel avec une alternance de méthode affirmative, interrogative, active et démonstrative, selon le référentiel de l'INRS en vigueur et Guide des données techniques et conduites à tenir V.4 07/2022

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Enseignements théoriques en salle équipée avec vidéoprojecteur, exercices pratiques en salle dédiée Cas concrets et questions sur la prévention, - 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires - 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) : - 1 Mannequin RCP adulte avec tapis intégré - 1 Mannequin RCP enfant - 2 Mannequins RCP nourrisson - Divers matériels pour la réalisation des simulations : plaies filets - Matériel d'entretien des mannequins et consommables : désinfectant - Gants nitrile, draps d'examens, - Plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes - 1 veste d'entraînement à la technique Heimlich Matériels conforme au référentiel de l'INRS consultable via et consultable via https://www.action-securite.com/incendie/le-centre

TAUX D'OBTENTION

100%

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Autres formations professionnelles continues	**Présentiel**	**4 mini > 10 maxi**	**7 heures / 1 jour(s)**

PROGRAMME

Poursuivre sa participation à la démarche de prévention : Rappel de son rôle du Sauveteur Secouriste du Travail, faire le point des avancées individuelles et collectives, réactiver son périmètre d'action.

Actualiser sa démarche à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise : revoir le processus d'apparition des risques professionnels, de son secteur, partager ses repérages de situations de travail à risques et revoir les outils de de recherche d'améliorations préventives.

Réaliser une protection adaptée et examiner la victime revoir son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise : Protéger de façon adaptée • Examiner la victime • Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime • Secourir la victime de manière appropriée

Retour d'expérience et exercices pratiques : Apprentissage des gestes précis à effectuer en cas d'accident. Mise en situation sur des cas concrets. Utilisation du Défibrillateur semi automatique

Habilitation INRS – SST 1508447/2022/SST-01/O/01

Article R4224-15

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Article R4224-16

En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

LES PLUS

Programme conforme au référentiel de l'INRS

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateurs SST certifiés par l'INRS	Epreuve certificative n°1: Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée., Epreuve certificative n°2: Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention. L'épreuve peut être réalisée sous différents formats : • entretien direct (individuel) avec le formateur, • en plénière.	Attestation individuelle de formation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien des acquis et des connaissances du Sauveteur secouriste du travail